



Comment obtenir un Pré-trajet diabète ?

1 Vous consultez votre médecin généraliste

Lors d'une consultation, votre médecin généraliste analyse avec vous votre situation médicale, il détermine si toutes les conditions pour l'obtention du Pré-trajet diabète sont remplies.

Si c'est le cas, il atteste le code 102852 sur votre attestation de soins. Dès que cette attestation est parvenue à votre mutuelle, vous pouvez bénéficier des avantages liés à votre Pré-trajet diabète.

Vous établissez ensemble les points du plan de suivi personnalisé et vous vous engagez à réaliser les examens médicaux nécessaires à votre suivi à intervalle régulier.



2 Vous consultez votre diététicien

Votre médecin généraliste vous a prescrit 2 séances de diététique, vous consultez un diététicien agréé par l'INAMI.

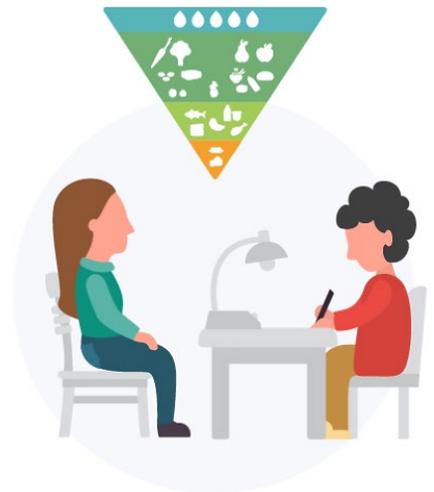
Vous avez droit à maximum 2 séances de 30 minutes par année calendrier, prestées séparément ou le même jour sur base d'une prescription de votre médecin généraliste.

Rôle du diététicien ?

Il procède à une évaluation diététique et/ou une intervention diététique individuelle (suivi nutritionnel)

Il tient à jour votre dossier contenant : vos habitudes alimentaires, vos adaptations proposées, vos résultats ...

Il adresse, chaque année, à votre médecin généraliste un rapport écrit.



3 Vous consultez votre podologue

Si votre médecin généraliste vous a prescrit 2 séances de podologie, vous consultez un podologue agréé par l'INAMI :

Il réalise un examen individuel ou un traitement (soins du pied) ;

Il tient à jour votre dossier contenant : les actes et les prestations techniques réalisées ;

Il adresse chaque année un rapport écrit à votre médecin généraliste.

Vous avez droit à maximum 2 séances de 45 minutes par année calendrier, prestées à des dates différentes, sur base d'une prescription de votre médecin généraliste.

Rôle du podologue ?

- Il examine vos pieds
- Il intervient par des soins de vos pieds

